

# Nouvelle attestation chez Probeton

Publié le 28/05/2018 à 10h07



Pour assurer la sécurité des usagers de la route lors de travaux aux infrastructures routières, on utilise souvent des dispositifs de retenue routiers temporaires. Il s'agit généralement d'éléments préfabriqués en béton qui peuvent être certifiés Benor. Traditionnellement, cette certification s'applique jusqu'à la première livraison d'un produit sur le marché. Or, les éléments en question sont réutilisés plusieurs fois au gré des chantiers.

De plus, ces dispositifs de retenue subissent de lourdes charges dues à l'intensité du trafic routier, ils sont régulièrement endommagés et ils ne sont pas toujours manipulés dans des conditions optimales, ce qui peut provoquer des dégâts supplémentaires.

Pour préserver la qualité des éléments certifiés Benor lors de leur réutilisation, les pouvoirs publics souhaitent étendre la marque Benor à une surveillance de leur état. Probeton a dès lors développé une attestation confirmant que le gestionnaire procède à un examen minutieux des éléments certifiés après chaque utilisation et qu'il applique les procédures adéquates en vue de leur réparation, si nécessaire, ou de leur déclassement définitif au cas où ils auraient subi des dommages irréversibles.

## Première certification

L'attestation peut être délivrée à toute partie intervenant dans la gestion des éléments en béton certifiés Benor, qu'il s'agisse d'un entrepreneur, d'une entreprise de signalisation, des pouvoirs publics ou du fabricant lui-même.

C'est dans ce cadre que Probeton a décerné la toute première attestation à la firme Omnibeton de Hasselt. Cette Pme familiale est active depuis plus de 60 ans dans l'industrie du béton et est notamment spécialisée dans la production des éléments en béton préfabriqués pour dispositifs de retenue.